

[Click Here](#)



Etat des lieux pdf

Vous pouvez télécharger et imprimer ici notre modèle d'état des lieux gratuit et simplifié à jour en 2025.
Matthieu Blanc 14/03/25 15:46 Réagir
Sommaire
Le modèle d'état des lieux en téléchargement ci-dessous est un formulaire gratuit à imprimer. Il peut servir aussi bien pour un état des lieux d'entrée que pour un état des lieux de sortie. Téléchargeable en PDF, ce modèle simple est à jour de la réglementation locative en vigueur en 2025. Il permet de dresser un état descriptif du logement loué, pièce par pièce, avant l'entrée ou la sortie du logement. Télécharger un formulaire d'état des lieux (PDF)
Ce formulaire d'état des lieux vierge à imprimer permet au bailleur et au locataire d'économiser des frais de location. Lors de la location d'une maison ou d'un appartement, l'état des lieux constitue en effet toujours une étape indispensable. En pratique, si le bailleur a mandaté une agence immobilière pour louer son bien, cette formalité sera facturée par cette dernière. Pour accomplir seuls l'état des lieux sans passer par un professionnel, le propriétaire et le locataire peuvent télécharger et imprimer ce modèle qu'ils devront compléter à l'entrée et/ou à la sortie. L'état des lieux est encadré par la loi 89-462 du 6 juillet 1989, et particulièrement par l'article 3-2 de cette loi. Le modèle d'état des lieux ci-dessus est conforme à ces dispositions légales et comprend les mentions obligatoires prévues par le décret n° 2016-382 pris en application de la loi Alur. Vous pouvez également télécharger un modèle d'état des lieux sous forme de fichier Word via le lien ci-dessous. Ce fichier peut être édité directement sur Word si vous souhaitez faire une modification par rapport au formulaire type.
Télécharger un formulaire d'état des lieux en Word
Pour remplir l'état des lieux à l'entrée d'un logement, il est possible d'imprimer ce modèle de formulaire puis de le remplir sur place avec le locataire avant la remise des clés. Ce formulaire d'état des lieux permet de décrire l'état des différentes pièces du logement et de ses équipements : l'entrée, le salon, la cuisine, la salle à manger, les chambres, les WC, la salle de bain... ainsi que des éventuelles parties privatives rattachées au logement (cave, garage, parking...). Ce modèle d'état des lieux d'entrée (EDLE) comprend également l'énumération des clés, le descriptif des équipements de chauffage (chaudière, radiateurs...) ainsi que des cases réservées aux relevés des compteurs (eau, gaz, électricité). En l'absence d'état des lieux d'entrée, le locataire sera présumé avoir reçu le logement en bon état de réparation locative. Il lui incombera alors de prouver que le dommage observé à son départ était déjà présent lors de son installation. Si le propriétaire refuse de réaliser un l'état des lieux d'entrée, le locataire devra lui envoyer une lettre de mise en demeure. Si le refus du bailleur se maintient, ce dernier devra prouver que le logement était en bon état lors de l'entrée si des dégradations sont constatées au moment du départ. L'état des lieux d'entrée peut être modifié à la demande du locataire dans les 10 jours calendaires qui suivent sa date. Si la modification concerne l'état des éléments de chauffage (radiateurs, chaudière...), la demande du locataire peut être adressée au cours du 1er mois de la période de chauffe. Le locataire a également la possibilité d'émettre des réserves sur l'état des lieux d'entrée. Ces réserves peuvent par exemple concerner l'état d'un appareil électrique dont le fonctionnement n'a pas pu être vérifié ou un problème d'alimentation ou de branchement. Cette précaution permet de prévenir un éventuel litige lié à la défaillance d'un équipement avant l'entrée dans les lieux, l'entretien courant du logement et les réparation locatives étant à la charge du locataire pendant la durée de la location. Le modèle d'état des lieux ci-dessus peut aussi être utilisé lors de la sortie du locataire. Il faudra ré-imprimer et compléter le même modèle d'état des lieux pour remplir votre état des lieux de sortie (EDLS), afin de pouvoir comparer ce dernier à l'état des lieux d'entrée. Mais vous pouvez utiliser ce modèle d'état des lieux lors de la sortie du logement même si vous avez utilisé un autre modèle pour l'état des lieux d'entrée. Il faudra simplement être plus vigilant lors de la comparaison de deux imprimés, à la présentation différente. Le formulaire d'état des lieux de sortie doit être rempli avec précaution. S'il n'est pas conforme à l'état des lieux d'entrée (dégradations, saleté, etc.), des sommes peuvent être prélevées sur le dépôt de garantie du locataire après son départ du logement au titre d'une remise en état, d'un nettoyage, d'une réparation... L'état des lieux de sortie peut donc avoir une incidence sur le plan financier. En pratique, il arrive souvent que la comparaison entre l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie fasse apparaître des dégradations. Dans cette situation, le locataire risque d'en supporter les frais. Les travaux et les réparations n'incombent en effet pas tous au propriétaire dans un logement en location. Nombre d'entre eux relèvent de la responsabilité du locataire qui doit assurer les dépenses d'entretien et les menues réparations. En pratique, il peut par exemple s'agir du dégoergement d'une canalisation encombrée, du remplacement des joints d'un évier, du graissage d'un verrou, du remplacement d'une vitre cassée... À ce sujet, la réglementation a dressé une liste des réparations locatives à la charge du locataire. Si ce type de défaut est constaté dans l'état des lieux de sortie, le locataire devra supporter le coût de ces travaux qui sera déduit de son dépôt de garantie. Avant l'état des lieux de sortie, le locataire doit veiller à accomplir les réparations qui lui incombent. Il s'agit bien souvent de "petits travaux" peu coûteux pouvant être réalisés soi-même : graissage, joints, rebouchage de trous dans un mur... À défaut, le locataire risque de devoir supporter des frais de réparations plus important si le bailleur fait appel à un professionnel pour réaliser ces menues réparations. Lors de l'état des lieux de sortie, le bailleur doit néanmoins tenir compte de la vétusté, c'est-à-dire de l'usure normale du logement liée à l'usage. Exemples : une peinture dont la couleur a passé, une usure des revêtements des sols... Dans ce cas, les dommages liés à la vétusté ne peuvent pas être imputés au locataire : ils doivent être pris en charge par le bailleur qui ne peut pas déduire leur coût du dépôt de garantie. A l'inverse, si des dégradations non-liées à la vétusté sont constatées dans l'état des lieux de sortie, ce sera au locataire de démontrer qu'elles ne sont pas de son fait mais qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement (arrêt n° 19-13667 rendu par la 2e chambres civile de la Cour de Cassation le 9 juillet 2020). Un état des lieux est-il payant ? L'état des lieux est payant si le bailleur et le locataire passe par un intermédiaire professionnel, mais il est gratuit s'ils décident d'accomplir cette formalité eux-même en utilisant e modèle d'état des lieux ci-dessus. Un propriétaire peut en effet librement l'utiliser lorsqu'il ne souhaite pas passer par un intermédiaire à l'entrée comme à la sortie du logement, ce qui lui permet ainsi de réaliser des économies. Le recours à un agent immobilier nécessite en effet de déboursé des frais d'état des lieux, une partie des honoraires pouvant alors être mise à la charge du locataire dans la limite d'un plafond qui dépend de la surface du logement. Louer sans agence suppose également de rédiger soi-même le contrat de bail lorsqu'on est propriétaire. Pour ce faire, le bailleur peut utiliser notre modèle de contrat de location gratuit en PDF. Il est librement téléchargeable et à jour de la réglementation en vigueur. Si l'état des lieux ne peut pas être fait à l'amiable ou de façon contradictoire (lorsque, par exemple, la partie adverse refuse de l'établir), il est possible de faire appel à un huissier de justice pour que celui-ci dresse un constat locatif. Ce recours suppose toutefois de payer des frais d'huissier partagés entre le bailleur et le locataire. Que faire avant le rendez-vous d'état des lieux ? Plusieurs précautions doivent être prises avant de commencer un état des lieux. Avant de fixer un rendez-vous, il faut d'abord s'assurer que le logement est bien fourni en eau, en électricité et/ou en gaz. À défaut, vous risquez de ne pas pouvoir vérifier le bon fonctionnement des appareils (lampes, radiateurs...), des prises ou de la robinetterie. Les compteurs d'énergie seront également plus faciles à identifier et donc à relever. Si vous êtes locataires, vous pouvez également prendre des photographies des problèmes rencontrés lors de l'état des lieux (toilettes qui fuient, fenêtre qui ne ferme pas...). Cette précaution vous permettra de vous prémunir en cas de litge, mais également d'appuyer votre demande au propriétaire pour qu'il fasse procéder à des travaux ou réparations si vous êtes locataire. Légifrance, article 3-2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : Légifrance, décret n° 2016-382 du 30 mars 2016 : Cour de Cassation, arrêt n° 19-13667 : Vous pouvez télécharger et imprimer ici notre modèle d'état des lieux gratuit et simplifié à jour en 2025.
Matthieu Blanc 14/03/25 15:46 Réagir
Sommaire
Le modèle d'état des lieux en téléchargement ci-dessous est un formulaire gratuit à imprimer. Il peut servir aussi bien pour un état des lieux d'entrée que pour un état des lieux de sortie. Téléchargeable en PDF, ce modèle simple est à jour de la réglementation locative en vigueur en 2025. Il permet de dresser un état descriptif du logement loué, pièce par pièce, avant l'entrée ou la sortie du logement. Télécharger un formulaire d'état des lieux (PDF)
Ce formulaire d'état des lieux vierge à imprimer permet au bailleur et au locataire d'économiser des frais de location. Lors de la location d'une maison ou d'un appartement, l'état des lieux constitue en effet toujours une étape indispensable. En pratique, si le bailleur a mandaté une agence immobilière pour louer son bien, cette formalité sera facturée par cette dernière. Pour accomplir seuls l'état des lieux sans passer par un professionnel, le propriétaire et le locataire peuvent télécharger et imprimer ce modèle qu'ils devront compléter à l'entrée et/ou à la sortie. L'état des lieux est encadré par la loi 89-462 du 6 juillet 1989, et particulièrement par l'article 3-2 de cette loi. Le modèle d'état des lieux ci-dessus est conforme à ces dispositions légales et comprend les mentions obligatoires prévues par le décret n° 2016-382 pris en application de la loi Alur. Vous pouvez également télécharger un modèle d'état des lieux sous forme de fichier Word via le lien ci-dessous. Ce fichier peut être édité directement sur Word si vous souhaitez faire une modification par rapport au formulaire type. Télécharger un formulaire d'état des lieux en Word
Pour remplir l'état des lieux à l'entrée d'un logement, il est possible d'imprimer ce modèle de formulaire puis de le remplir sur place avec le locataire avant la remise des clés. Ce formulaire d'état des lieux permet de décrire l'état des différentes pièces du logement et de ses équipements : l'entrée, le salon, la cuisine, la salle à manger, les chambres, les WC, la salle de bain... ainsi que des éventuelles parties privatives rattachées au logement (cave, garage, parking...). Ce modèle d'état des lieux d'entrée (EDLE) comprend également l'énumération des clés, le descriptif des équipements de chauffage (chaudière, radiateurs...) ainsi que des cases réservées aux relevés des compteurs (eau, gaz, électricité). En l'absence d'état des lieux d'entrée, le locataire sera présumé avoir reçu le logement en bon état de réparation locative. Il lui incombera alors de prouver que le dommage observé à son départ était déjà présent lors de son installation. Si le propriétaire refuse de réaliser un l'état des lieux d'entrée, le locataire devra lui envoyer une lettre de mise en demeure. Si le refus du bailleur se maintient, ce dernier devra prouver que le logement était en bon état lors de l'entrée si des dégradations sont constatées au moment du départ. L'état des lieux d'entrée peut être modifié à la demande du locataire dans les 10 jours calendaires qui suivent sa date. Si la modification concerne l'état des éléments de chauffage (radiateurs, chaudière...), la demande du locataire peut être adressée au cours du 1er mois de la période de chauffe. Le locataire a également la possibilité d'émettre des réserves sur l'état des lieux d'entrée. Ces réserves peuvent par exemple concerner l'état d'un appareil électrique dont le fonctionnement n'a pas pu être vérifié en raison d'un problème d'alimentation ou de branchement. Cette précaution permet de prévenir un éventuel litige lié à la défaillance d'un équipement avant l'entrée dans les lieux, l'entretien courant du logement et les réparation locatives étant à la charge du locataire pendant la durée de la location. Le modèle d'état des lieux ci-dessus peut aussi être utilisé lors de la sortie du locataire. Il faudra ré-imprimer et compléter le même modèle d'état des lieux pour remplir votre état des lieux de sortie (EDLS), afin de pouvoir comparer ce dernier à l'état des lieux d'entrée. Mais vous pouvez utiliser ce modèle d'état des lieux lors de la sortie du logement même si vous avez utilisé un autre modèle pour l'état des lieux d'entrée. Il faudra simplement être plus vigilant lors de la comparaison de deux imprimés, à la présentation différente. Le formulaire d'état des lieux de sortie doit être rempli avec précaution. S'il n'est pas conforme à l'état des lieux d'entrée (dégradations, saleté, etc.), des sommes peuvent être prélevées sur le dépôt de garantie du locataire après son départ du logement au titre d'une remise en état, d'un nettoyage, d'une réparation... L'état des lieux de sortie peut donc avoir une incidence sur le plan financier. En pratique, il arrive souvent que la comparaison entre l'état des lieux d'entrée et l'état des lieux de sortie fasse apparaître des dégradations. Dans cette situation, le locataire risque d'en supporter les frais. Les travaux et les réparations n'incombent en effet pas tous au propriétaire dans un logement en location. Nombre d'entre eux relèvent de la responsabilité du locataire qui doit assurer les dépenses d'entretien et les menues réparations. En pratique, il peut par exemple s'agir du dégoergement d'une canalisation encombrée, du remplacement des joints d'un évier, du graissage d'un verrou, du remplacement d'une vitre cassée... À ce sujet, la réglementation a dressé une liste des réparations locatives à la charge du locataire. Si ce type de défaut est constaté dans l'état des lieux de sortie, le locataire devra supporter le coût de ces travaux qui sera déduit de son dépôt de garantie. Avant l'état des lieux de sortie, le locataire doit veiller à accomplir les réparations qui lui incombent. Il s'agit bien souvent de "petits travaux" peu coûteux pouvant être réalisés soi-même : graissage, joints, rebouchage de trous dans un mur... À défaut, le locataire risque de devoir supporter des frais de réparations plus important si le bailleur fait appel à un professionnel pour réaliser ces menues réparations. Lors de l'état des lieux de sortie, le bailleur doit néanmoins tenir compte de la vétusté, c'est-à-dire de l'usure normale du logement liée à l'usage. Exemples : une peinture dont la couleur a passé, une usure des revêtements des sols... Dans ce cas, les dommages liés à la vétusté ne peuvent pas être imputés au locataire : ils doivent être pris en charge par le bailleur qui ne peut pas déduire leur coût du dépôt de garantie. A l'inverse, si des dégradations non-liées à la vétusté sont constatées dans l'état des lieux de sortie, ce sera au locataire de démontrer qu'elles ne sont pas de son fait mais qu'elles ont eu lieu par cas de force majeure, par la faute du bailleur ou par le fait d'un tiers qu'il n'a pas introduit dans le logement (arrêt n° 19-13667 rendu par la 2e chambres civile de la Cour de Cassation le 9 juillet 2020). Un état des lieux est-il payant ? L'état des lieux est payant si le bailleur et le locataire passe par un intermédiaire professionnel, mais il est gratuit s'ils décident d'accomplir cette formalité eux-même en utilisant e modèle d'état des lieux ci-dessus. Un propriétaire peut en effet librement l'utiliser lorsqu'il ne souhaite pas passer par un intermédiaire à l'entrée comme à la sortie du logement, ce qui lui permet ainsi de réaliser des économies. Le recours à un agent immobilier nécessite en effet de déboursé des frais d'état des lieux, une partie des honoraires pouvant alors être mise à la charge du locataire dans la limite d'un plafond qui dépend de la surface du logement. Louer sans agence suppose également de rédiger soi-même le contrat de bail lorsqu'on est propriétaire. Pour ce faire, le bailleur peut utiliser notre modèle de contrat de location gratuit en PDF. Il est librement téléchargeable et à jour de la réglementation en vigueur. Si l'état des lieux ne peut pas être fait à l'amiable ou de façon contradictoire (lorsque, par exemple, la partie adverse refuse de l'établir), il est possible de faire appel à un huissier de justice pour que celui-ci dresse un constat locatif. Ce recours suppose toutefois de payer des frais d'huissier partagés entre le bailleur et le locataire. Que faire avant le rendez-vous d'état des lieux ? Plusieurs précautions doivent être prises avant de commencer un état des lieux. Avant de fixer un rendez-vous, il faut d'abord s'assurer que le logement est bien fourni en eau, en électricité et/ou en gaz. À défaut, vous risquez de ne pas pouvoir vérifier le bon fonctionnement des appareils (lampes, radiateurs...), des prises ou de la robinetterie. Les compteurs d'énergie seront également plus faciles à identifier et donc à relever. Si vous êtes locataires, vous pouvez également prendre des photographies des problèmes rencontrés lors de l'état des lieux (toilettes qui fuient, fenêtre qui ne ferme pas...). Cette précaution vous permettra de vous prémunir en cas de litige, mais également d'appuyer votre demande au propriétaire pour qu'il fasse procéder à des travaux ou réparations si vous êtes locataire. Légifrance, article 3-2 de la loi n° 89-462 du 6 juillet 1989 : Légifrance, décret n° 2016-382 du 30 mars 2016 : Cour de Cassation, arrêt n° 19-13667 : ETAT DES LIEUX. Dans le cadre d'une location, un état des lieux est obligatoire à l'entrée du locataire dans le logement ainsi qu'à sa sortie. Modèles simples et gratuits à télécharger, conformes à la loi Alur.
Modèle d'état des lieux à télécharger
Sommaire
Etat des lieux - modèle simplifié
Comment faire un bon état des lieux d'entrée ? Que doit contenir un état des lieux de sortie ? Comment savoir si un état des lieux est conforme ? Autant de questions que se posent bailleurs comme locataires dans le cadre de la signature d'un contrat de location. Afin de sécuriser cette étape importante de la mise en location d'un logement, Figaro Immobilier vous propose ses modèles type, conforme à la loi Alur (décret n°2016-382, du 30 mars 2016), à télécharger gratuitement.
TELECHARGER ETAT DES LIEUX (WORD)
Besoin d'un formulaire d'état des lieux à imprimer ? Téléchargez le modèle ci-dessous (PDF), valable pour un état des lieux d'entrée ou de sortie dans le cadre de la mise en location d'une maison ou d'un appartement.
TELECHARGER ETAT DES LIEUX (PDF)
Etat des lieux non meublé
Voici un modèle d'état des lieux à télécharger pour réaliser un état des lieux d'entrée ou de sortie dans un bien (appartement ou maison) loué vide. Ce formulaire à personnaliser est conforme à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové dite loi Alur.
TELECHARGER ETAT DES LIEUX NON MEUBLE (WORD)
Etat des lieux meublé
Comme les logements loués vides, les logements loués en meublé doivent faire l'objet d'un état des lieux. Un inventaire du mobilier présent dans le bien mis en location doit être réalisé à l'occasion de l'état des lieux d'entrée et de sortie. Ci-dessous, un formulaire d'état des lieux gratuit à imprimer ou à remplir directement depuis Word. Cet exemple d'état des lieux est valable dans le cadre d'un état des lieux d'entrée comme dans le cadre d'un état des lieux de sortie. Il est conforme à la loi Alur (décret n°2016-382, du 30 mars 2016).
Etat des lieux meublé gratuit
Ci-dessous, un état des lieux meublé vierge à télécharger, pour un état des lieux d'entrée comme de sortie dans le cadre de la mise en location d'un logement meublé. Le document est conforme à la loi Alur.
ETAT DES LIEUX MEUBLE (WORD)
A TELECHARGER
Etat des lieux meublé studio
Téléchargez notre modèle d'état des lieux pour un studio meublé. Gratuit, à imprimer ou à remplir directement, le document est disponible au format Word.
ETAT DES LIEUX MEUBLE STUDIO
A TELECHARGER
Etat des lieux meublé T2
Ci-dessous, un modèle d'état des lieux valable entre autres pour la location d'un appartement de type T2 loué en meublé. Cet exemple d'état des lieux, conforme à la loi Alur, peut être imprimé ou édité directement dans Word.
ETAT DES LIEUX MEUBLE T2
A TELECHARGER
Etat des lieux meublé T3
Le formulaire ci-dessous, à télécharger gratuitement (Word), convient notamment pour la location d'un appartement de type T3 loué meublé. Il est conforme au décret n°2016-382, du 30 mars 2016.
ETAT DES LIEUX MEUBLE T3
A TELECHARGER
Etat des lieux meublé T4/T5
Téléchargez gratuitement notre modèle d'état des lieux (Word), valable pour la location d'un logement de type T4/T5 loué en meublé, et conforme à la loi Alur.
ETAT DES LIEUX MEUBLE T4/T5
A TELECHARGER
© Bemove / Capture d'écran Figaro Immobilier
La réalisation d'un état des lieux est une étape clé dans le cadre de la location d'un logement, qu'il s'agisse d'une location vide ou d'une location meublée. La rédaction du document est encadrée par la loi Alur du 24 mars 2014. L'état des lieux peut être rédigé par le locataire et le propriétaire, ou par un mandataire, comme un agent immobilier. L'état des lieux est à établir à l'arrivée du locataire dans l'habitation (état des lieux d'entrée) puis au moment de son départ (état des lieux de sortie). L'état des lieux doit être joint au contrat de location et doit décrire le logement de façon précise pour permettre au propriétaire et au locataire de procéder à une évaluation de son état de conservation une fois le bail de location arrivé à son terme. Le décret qui encadre la procédure de l'état des lieux précise que " pour faciliter la comparaison, il est préférable, dans la mesure du possible, d'utiliser un document unique pour les deux états des lieux. À défaut, les états des lieux doivent être réalisés sous la forme de documents distincts ayant une présentation similaire ". Ces deux états de lieux doivent être créés en autant d'exemplaires qu'il y a des parties impliquées dans la location du bien et doivent être conservés jusqu'à trois ans après la fin de la location, car ils constituent une preuve difficilement contestable en cas de litige. Le document sur lequel est rédigé l'état des lieux peut être rempli sur un support papier ou de manière dématérialisée. Des photos peuvent être prises pour compléter l'état des lieux car elles constituent, là encore, des preuves difficilement réfutables. Est-ce que l'état des lieux de sortie est obligatoire ? L'état des lieux n'est pas obligatoire au sens où son absence n'invalide pas, légalement, le contrat de location. En revanche, recourir à un état des lieux permet au propriétaire de se couvrir en cas de dégradation du logement, et au locataire d'avoir un document lui permettant de réclamer son dépôt de garantie si celui-ci ne lui est que partiellement, voire pas du tout restitué. D'autant que l'article 3-2 de la loi du 6 juillet 1989 sur les contrats de location précise que "s'il n'a pas été fait d'état des lieux, le preneur est présumé les avoir reçus en bon état de réparations locatives et doit les rendre tels, sauf la preuve contraire". En revanche, si le locataire demande à procéder à un état des lieux et que le propriétaire refuse, en cas de litige, ce sera à ce dernier de prouver que le logement était en bon état lorsqu'il a été mis à disposition du locataire. L'état des lieux est gratuit lorsqu'il est réalisé entre le locataire et le propriétaire bailleur. En revanche, l'état des lieux engendre des frais si vous décidez de faire appel à un agent immobilier ou à un notaire pour sa réalisation. Dans ce cas, une partie des frais peut être supportée par le locataire dans le respect d'un plafond fixé à 3 euros par mètre carré, et les frais qui lui sont facturés ne doivent en aucun cas être supérieurs à la part des frais prise en charge le bailleur. Un état des lieux est conforme doit impérativement mentionner les éléments suivants : La typologie de l'état des lieux, à savoir état des lieux d'entrée ou de sortie ; La date de réalisation de l'état des lieux ; La situation géographique du logement ; Les identités des personnes impliquées ; L'adresse du domicile du bailleur ou l'adresse du siège social du bailleur ; Les identités et les adresses des personnes mandatées le cas échéant ; Les relevés des compteurs individuels de consommation d'énergie (eau, électricité, gaz) ; Le nombre de jeu de clé du logement et des locaux à usage privé ou commun (caves, parking) mis à disposition du locataire ; Pour chaque pièce, la description des revêtements au sol, des murs et des plafonds, des équipements, du mobilier (pour une location meublée) ; La signature des parties ou des mandataires mobilisés ; Pour l'état des lieux de sortie uniquement, il convient de notifier en plus de la liste ci-dessus : La nouvelle adresse du locataire qui quitte le logement ; La date à laquelle s'est effectué l'état des lieux d'entrée ; Tous les éléments constatés qui soulignent l'évolution de l'état du logement depuis l'état des lieux d'entrée. On parle d'état des lieux contradictoire désigner le document réalisé en présence du propriétaire et du locataire, ou de leur mandataire respectif. Il est en effet possible d'établir une procuration pour permettre à un tiers de se déplacer en votre nom afin de réaliser un état des lieux. Le Figaro Immobilier met à votre disposition un modèle de lettre de procuration pour un état des lieux afin de vous aider à la rédiger. L'état des lieux a valeur de constat à un instant T. Son objectif est d'éviter un litige entre les deux parties, en l'occurrence le propriétaire / bailleur et le locataire, en permettant de comparer l'état du logement lorsque le locataire en prend possession avec son état au moment où il le quitte. Ce document permet d'avoir des critères de comparaison identiques en début et fin de bail.